

Nombre de membres :
En exercice :19
Présents : 08
Votants :10

L'an DEUX MIL DIX HUIT, le vingt-six juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Yves GUEUGNON, Maire.

Date de convocation : le 20 juillet 2018

Etaient présents :

GUEUGNON Jean Yves, GARNIER Francis, VENTOLINI Giorgio, COCHIN, Nelly, DE LEEUW Xavier, BETHULEAU Barbara, COUSIN Izabete, ANGOT Christelle

Absents :

TAILHARDAT Sébastien, GAUMAIN Jean-Luc, AURIAU Eric, MILANO Marie-Claude, MONTIGNY Marie-Jeanne, BADINIER Jean-Pierre, MAUPU Charles, RIGAUD Didier, MIEKISIAK David

Absents représentés :

GUESNARD Jacques représenté par M.GUEUGNON

SAUVARD Carole représentée par Mme COCHIN

Secrétaire de séance : Mme COUSIN



**Délibération n° 2018.07.26.04 RÈGLEMENT DE LA PAUSE MÉRIDIDIENNE DE 11H30 À 13H30 :
validation du règlement**

Monsieur le Maire indique que les règlements du restaurant scolaire de Trainou et du règlement intérieur et sanction de la pause méridienne et restaurant scolaire ont été fondus en un seul document, intitulé

**Règlement de la pause méridienne de 11h30 à 13h30
(Temps de récréation et de restauration)**

Considérant que ce document a été présenté aux parents d'élèves le 2 juillet 2018 en parallèle de l'organisation des services périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2018.

Considérant que le document présenté à l'Assemblée (joint à la présente délibération), a fait l'objet d'une forte concertation avec les acteurs de son application et en partenariat avec les écoles de manière à disposer d'un fonctionnement similaire.

L'assemblée après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

Le Conseil Municipal approuve le règlement de la pause méridienne et autorise sa mise en œuvre à compter de la rentrée scolaire 2018-2019,

Par 10 voix Pour.

Le Maire,

Jean Yves GUEUGNON

